



**Conseil confédéral de la CSN
Mandat 2017-2020
Procès-verbal de la réunion tenue
à Montréal les 11 et 12 mars 2020**

Table des matières

1.	Mot du président.....	206
2.	Accréditation des délégué-es	206
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	206
4.	Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil confédéral des 11 et 12 décembre 2019	206
5.	66 ^e Congrès de la CSN	207
	• Changements démographiques : portrait 360 de la main-d'œuvre	207
	• Nomination de la présidence et du secrétariat des élections	207
	• Présentation du code d'éthique et des procédures pour les élections.....	207
	• Proposition sur les règles de procédure pour les élections au comité exécutif de la CSN.....	207
	• Procédure électorale de la CSN	208
6.	Budget fédéral.....	213
7.	Budget du Québec.....	213
8.	Situation au Chili.....	213
9.	Fusion SSQ – La Capitale	214
10.	Réforme des lois en santé et sécurité du travail.....	214
11.	Lancement de la campagne Camp Vol d'été Leucan-CSN.....	217
12.	Question de privilège	217
	• Projet 42.....	217
13.	Conflits en cours.....	218
	• STT de la coop du cégep Maisonneuve (CSN).....	218
14.	Questions diverses	218
	• Maraudage du secteur de la construction.....	218
15.	Levée de la réunion.....	218

La réunion débute à 10 h, le mercredi 11 mars 2020 au Palais des congrès de Montréal.

Minute de silence

Jacques Létourneau, président, invite les délégué-es à garder une minute de silence à la mémoire de celles et de ceux qui ont lutté dans l'histoire pour la cause des travailleuses et des travailleurs. Il souligne notamment les décès de Thérèse Jean, de Robert Pilote et de Gérard Thériault.

1. Mot du président

Jacques Létourneau, président, s'adresse aux délégué-es du conseil confédéral.

2. Accréditation des délégué-es

Mercredi 11 mars 2020 à 10 h

Johanne Duchesne propose, appuyé par Nancy Boucher, d'accréditer les personnes suivantes : Steeve Bouchard et Chantal Cloutier (Commerce), Daniel Lajeunesse et Roméo Pilon (Services publics), Ghyslaine Lévesque (Enseignantes et enseignants), Christian Naud (Professionnelles), Christian Beaudin, Éric Bouchard, Simon Bouclin, Dany Chamberland, Pierre Émond et Daniel Roy (Santé et services sociaux), Denis Beaudin et Alain Chevarie (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), Simon Bilodeau, Stéphane Hould, Adem Jasarevic et Robert Lapointe (Montérégie), Rachel Demers et Carole Yerochewski (Montréal métropolitain), Réza Dupuis, Sébastien Jobin, Mark Lemieux, Jean-François Marchand, Linda Mercier et Pascale Sauvageau (Québec-Chaudière-Appalaches), et Steve Danis-Tremblay (Saguenay-Lac-St-Jean). ADOPTÉ

Mercredi 11 mars 2020 à 14 h

André Lajoie propose, appuyé par Chantal Racicot, d'accréditer les personnes suivantes : Jean-Louis Simard (CSN-Construction) et Alain Ouimet (Services publics). ADOPTÉ

Jeudi 12 mars 2020 à 9 h

Yvan Duceppe propose, appuyé par Sébastien Gagné, d'accréditer Carolina Cerpa (Montréal métropolitain). ADOPTÉ

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Pierre Roger propose, appuyé par Caroline Quesnel, d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé. ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Amendement

Pierre Brassard propose, appuyé par David Bergeron-Cyr, d'ajouter un point « Maraudage CSN-Construction », jeudi après-midi. ADOPTÉ

**4. Adoption du procès-verbal de la réunion
du conseil confédéral des 11 et 12 décembre 2019**

André Lajoie propose, appuyé par Martine Moreau, d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil confédéral des 11 et 12 décembre 2019. ADOPTÉ

5. 66^e Congrès de la CSN

- ***Changements démographiques : portrait 360 de la main-d'œuvre***

Madame Audrey Murray, présidente de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) fait une présentation sur les changements démographiques : portrait 360 de la main-d'œuvre au Québec.

Catherine Ladouceur propose, appuyée par Manon Tremblay de recevoir la présentation sur les changements démographiques : portrait 360 de la main-d'œuvre au Québec. ADOPTÉ

- ***Nomination de la présidence et du secrétariat des élections***

Le comité exécutif de la CSN recommande Marjolaine Côté et Michel Forget respectivement à titre de présidente et de secrétaire des élections lors 66^e Congrès de la CSN.

Stéphanie Gratton propose, appuyée par Pascale St-Onge, de nommer Marjolaine Côté et Michel Forget respectivement à titre de présidente et de secrétaire des élections lors du 66^e Congrès. ADOPTÉ

- ***Présentation du code d'éthique et des procédures pour les élections***

Marjolaine Côté, présidente des élections, présente au conseil confédéral le code d'éthique et les procédures pour les élections au 66^e Congrès de la CSN.

Pauline Bélanger propose, appuyée par Éric Lalancette, d'adopter le code d'éthique et les procédures pour les élections au 66^e Congrès de la CSN. ADOPTÉ

- ***Proposition sur les règles de procédure pour les élections au comité exécutif de la CSN***

Attendu que les règles de procédure d'élection ont été adoptées en 1992 et révisées pour la dernière fois en 2011;

Attendu la nécessité de revoir ces règles;

Attendu l'importance des procédures électorales dans la vie démocratique de notre organisation;

Attendu que toute modification aux règles doit se faire dans un climat où toute apparence de partisanerie électorale doit être absente;

Attendu qu'une réflexion en profondeur des règles de procédure électorale à la CSN doit également inspirer les organisations affiliées pour leurs propres règles;

Richard Gagnon propose, appuyé par Marie-Josée Hamelin,

Que le bureau confédéral de la rentrée (septembre 2020) ait le mandat de créer un comité de travail sous la responsabilité du secrétaire général de la CSN;

Que le comité soit composé de deux représentantes et représentants des fédérations et des conseils centraux;

Que le comité de travail ait le mandat de présenter son plan de travail au bureau confédéral de novembre 2020;

Que le comité dépose au conseil confédéral de mars 2021 une proposition à l'effet de modifier la procédure pour les élections au comité exécutif de la CSN;

Que le comité de travail s'inspire dans ses travaux des pratiques en cours dans les fédérations et les conseils centraux. ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Amendement 1

Jean-Luc Deveaux propose, appuyé par Katia Lelièvre, d'ajouter au deuxième point de la proposition « des syndicats ». ADOPTÉ

Amendement 2

Alain Ouimet propose, appuyé par Daniel Lajeunesse, de remplacer au premier point de la proposition « secrétaire général » par « secrétariat général ». ADOPTÉ

Proposition telle qu'amendée se lit comme suit :

Que le bureau confédéral de la rentrée (septembre 2020) ait le mandat de créer un comité de travail sous la responsabilité du *secrétariat général* de la CSN;

Que le comité soit composé de deux représentantes et représentants des fédérations, des conseils centraux et *des syndicats*;

Que le comité de travail ait le mandat de présenter son plan de travail au bureau confédéral de novembre 2020;

Que le comité dépose au conseil confédéral de mars 2021 une proposition à l'effet de modifier la procédure pour les élections au comité exécutif de la CSN;

Que le comité de travail s'inspire dans ses travaux des pratiques en cours dans les fédérations et les conseils centraux.

- ***Procédure électorale de la CSN***

Nancy Boucher propose, appuyée par Chantal Cloutier, d'adopter la procédure électorale de la CSN. ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Amendement 1

David Bergeron-Cyr propose, appuyé par Félix Sylvestre, de biffer le paragraphe « Discours électoral » et de le remplacer par :

Assemblée des candidats

Dans le but d'uniformiser l'accès des candidates et des candidats aux congressistes, tout candidat ou toute candidate ainsi que tout candidat ou toute candidate élu par acclamation au poste de l'exécutif de la CSN doit participer à l'assemblée des candidats. Cette assemblée est d'une durée d'environ une heure trente (1 h 30), déterminée par la présidente ou le président d'élection et devant se tenir en plénière avant l'ouverture des bureaux de votes prévue aux statuts et règlements de la CSN.

L'organisation de l'assemblée est de la responsabilité de la présidente ou du président et de la ou du secrétaire d'élection.

Sous la forme d'une entrevue avec un modérateur, les candidats peuvent exposer leur vision sur différents sujets regroupés dans un minimum de trois blocs de thème. Ces blocs sont déterminés par la présidente ou le président et la ou le secrétaire d'élection. Ces deux personnes déterminent équitablement le temps consacré pour chaque candidate ou candidat dans chacun des blocs de thème. L'ordre de prise de parole est déterminé par tirage au sort pour chacun des blocs de thème. Chaque bloc se termine par une période d'échanges avec la salle. Préalablement, les délégués officiels sont invités à soumettre des questions, à la présidente ou le président d'élection, selon les différentes thématiques.

À la fin de l'assemblée ou à un autre moment déterminé par la présidente ou le président d'élection, chaque candidate ou candidat dispose d'un maximum de trois minutes pour présentation de sa candidature.

Il est du rôle de la présidente ou du président et de la ou du secrétaire d'élection de déterminer les thématiques et d'élaborer des questions pour chaque bloc de thème afin d'animer l'assemblée des candidats. Ils doivent rendre publiques les thématiques via la page Facebook et le site Web de la CSN vers l'ouverture du congrès, en plus de les faire parvenir aux candidates et candidats déjà annoncés le plus rapidement possible.

Pour la période de questions provenant de la salle, la présidente ou le président d'élection sélectionne par tirage au sort au moins une question par bloc de thème. Ce tirage au sort se fait au début de l'assemblée publique. **ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ**

Sous-amendement 1

Dominique Daigneault propose, appuyée par Martin Renaud,

1^{er} paragraphe :

D'ajouter après les mots « bureaux de vote », les mots « et après la fin de la mise en candidature officielle des candidats »;

3^e paragraphe :

De biffer les mots « regroupés dans un minimum de trois blocs de thème. Ces blocs sont déterminés par la présidente ou le président et la ou le secrétaire d'élection. »;

De remplacer les mots « Ces deux personnes » par les mots « La présidente ou le président et la ou le secrétaire d'élection » et de biffer les mots « dans chacun des blocs de thème »;

De biffer les mots « pour chacun des blocs de thème »;

De biffer les mots « Chaque bloc se termine par » et de les remplacer par les mots « L'assemblée des candidats doit prévoir »;

De biffer les mots « , selon les différentes thématiques »;

5^e paragraphe :

De biffer le paragraphe « Il est du rôle (...) le plus rapidement possible. »;

6^e paragraphe :

De biffer les mots « par bloc de thème » et de remplacer le mot « publique » par les mots « des candidats ». ADOPTÉ

Question préalable

Carmelina Santoro, appuyée par Mathieu Lavoie, dépose la question préalable sur le sous-amendement. REJETÉ

Proposition telle qu'amendée se lit comme suit :

Assemblée des candidats

Dans le but d'uniformiser l'accès des candidates et des candidats aux congressistes, tout candidat ou toute candidate ainsi que tout candidat ou toute candidate élu par acclamation au poste de l'exécutif de la CSN doit participer à l'assemblée des candidats. Cette assemblée est d'une durée d'environ une heure trente (1 h 30), déterminée par la présidente ou le président d'élection et devant se tenir en plénière avant l'ouverture des bureaux de votes et *après la fin de la mise en candidature officielle des candidats* tel que prévues aux statuts et règlements de la CSN.

L'organisation de l'assemblée est de la responsabilité de la présidente ou du président et de la ou du secrétaire d'élection.

Sous la forme d'une entrevue avec un modérateur, les candidats peuvent exposer leur vision sur différents sujets. La présidente ou le président et la ou le secrétaire d'élection déterminent équitablement le temps consacré pour chaque candidate ou candidat. L'ordre de prise de parole est déterminé par tirage au sort. L'assemblée des candidats doit prévoir une période d'échanges avec la salle. Préalablement, les délégués officiels sont invités à soumettre des questions, à la présidente ou le président d'élection.

À la fin de l'assemblée ou à un autre moment déterminé par la présidente ou le président d'élection, chaque candidate ou candidat dispose d'un maximum de trois minutes pour présentation de sa candidature.

Pour la période de questions provenant de la salle, la présidente ou le président d'élection sélectionne par tirage au sort au moins une question. Ce tirage au sort se fait au début de l'assemblée des candidats.

Amendement 2

David Bergeron-Cyr propose, appuyé par Steeve Dany-Tremblay, de biffer le paragraphe « Tract ou objet de propagande électorale » et de le remplacer par :

Tract, médias sociaux ou objet de propagande électorale

La personne candidate peut utiliser diverses plateformes pour promouvoir ces idées. L'utilisation des médias sociaux et d'autres outils Web est permise.

À partir du moment où le mouvement lui-même prend en charge la présentation des candidates et candidats, avant et pendant le congrès, les tracts et la propagande électorale ne peuvent être tolérés lors du congrès. Malgré ce qui est écrit précédemment, les dépliants d'information sont autorisés et peuvent être distribués uniquement lors des assemblées d'informations. Ces dépliants, préalablement autorisés par la présidence d'élection, sont payés et produits par la CSN. En cas de dérogation à cette règle, la présidente ou le président des élections verra à en saisir le congrès.

Lorsque la candidate ou le candidat fait de la publicité, mène une campagne électorale ou diffuse du matériel de promotion, elle ou il doit toujours s'efforcer de faire des déclarations exactes, de manière à éviter tout propos faux ou trompeur, exempt de déclaration diffamatoire, le tout en conformité avec le code d'éthique sur les communications de la CSN. La présidente ou le président d'élection a tous les pouvoirs et peut faire cesser ou faire enlever toute publicité partisane interdite aux frais, selon le cas, de la candidate ou du candidat qu'il ou elle favorise, et qui refuse ou néglige de le faire après en avoir été avisé.

Procédure pour la campagne électorale

Les textes de présentation des candidates ou candidats, ayant déjà remis leur bulletin de mise en candidature, sont mis à la disposition des membres sur le site Internet de la CSN.

Dès l'ouverture du congrès, les mises en candidature connues sont affichées dans un endroit visible pour l'ensemble des personnes déléguées.

Sur les lieux du congrès, nul ne peut utiliser un signe permettant d'identifier sa candidate ou son candidat ou manifestant son appui ou son opposition à une candidature ou un candidat ou aux idées défendues ou combattues par celui-ci ni faire toute autre forme de publicité partisane. ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Sous-amendement 1

Ann Gingras propose, appuyée par Bertrand Guibord, au 3^e paragraphe de remplacer les mots « la candidate ou le candidat » par les mots « l'on fait », de biffer les mots « diffuse » et « s'efforcer de », et ajouter après « de promotion » les mots « est diffusé ». ADOPTÉ

Sous-amendement 2

Pascale St-Onge propose, appuyée par Ginette Langlois, que le 3^e paragraphe se lise comme suit :

Lorsque l'on mène une campagne électorale, celle-ci doit s'appuyer sur des déclarations exactes, de manière à éviter tout propos faux ou trompeur, exempt de déclaration diffamatoire, le tout en conformité avec le code d'éthique sur les communications de la CSN. ADOPTÉ

Sous-amendement 3

Pauline Bélanger propose, appuyée par Dany Héon, au 6^e paragraphe de biffer « ou manifestant son appui ou son opposition à une candidature ou un candidat ou aux idées défendues ou combattues par celui-ci ni faire toute autre forme de publicité partisane ». ADOPTÉ

Proposition telle qu'amendée se lit comme suit :

Tract, médias sociaux ou objet de propagande électorale

La personne candidate peut utiliser diverses plateformes pour promouvoir ces idées. L'utilisation des médias sociaux et d'autres outils Web est permise.

À partir du moment où le mouvement lui-même prend en charge la présentation des candidates et candidats, avant et pendant le congrès, les tracts et la propagande électorale ne peuvent être tolérés lors du congrès. Malgré ce qui est écrit précédemment, les dépliants d'information sont autorisés et peuvent être distribués uniquement lors des assemblées d'informations. Ces dépliants, préalablement autorisés par la présidence d'élection, sont payés et produits par la CSN. En cas de dérogation à cette règle, la présidente ou le président des élections verra à en saisir le congrès.

Lorsque l'on mène une campagne électorale, celle-ci doit s'appuyer sur des déclarations exactes, de manière à éviter tout propos faux ou trompeur, exempt de déclaration diffamatoire, le tout en conformité avec le code d'éthique sur les communications de la CSN. La présidente ou le président d'élection a tous les pouvoirs et peut faire cesser ou faire enlever toute publicité partisane interdite aux frais, selon le cas, de la candidate ou du candidat qu'il ou elle favorise, et qui refuse ou néglige de le faire après en avoir été avisé.

Procédure pour la campagne électorale

Les textes de présentation des candidates ou candidats, ayant déjà remis leur bulletin de mise en candidature, sont mis à la disposition des membres sur le site Internet de la CSN.

Dès l'ouverture du congrès, les mises en candidature connues sont affichées dans un endroit visible pour l'ensemble des personnes déléguées.

Sur les lieux du congrès, nul ne peut utiliser un signe permettant d'identifier sa candidate ou son candidat.

6. Budget fédéral

Le point est reporté.

7. Budget du Québec

Le point est reporté.

8. Situation au Chili

Monsieur Ricardo Panel Peñafiel, professeur associé au département de science politique de l'Université du Québec à Montréal et vice-président des Relations intersyndicales du Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'UQAM (SPPEUQAM), fait une présentation sur la situation au Chili.

9. Fusion SSQ – La Capitale

Monsieur Jean-François Chalifoux, président-directeur général de SSQ, et monsieur Guy Simard, conseiller stratégique – assurances collectives de SSQ, font une présentation sur la fusion SSQ-La Capitale.

Ajournement à 17 h 15.

Jeudi 12 mars 2020, 9 h

10. Réforme des lois en santé et sécurité du travail

Jean Lacharité, vice-président, Pascal Jean, adjoint au comité exécutif, et Jean-François Lapointe, coordonnateur du Service de santé-sécurité et d'environnement, font une présentation sur la réforme des lois en matière de santé et de sécurité du travail.

Steeve Bouchard propose, appuyé par Pierre Brassard, de recevoir le texte d'orientation et d'adopter les recommandations suivantes :

1. Revoir entièrement le mode de financement des régimes de la CNESST;
2. Restreindre les contrôles abusifs exercés sur les travailleuses et travailleurs par les employeurs et la CNESST en limitant les leviers juridiques favorisant les contestations;
3. Élargir l'ensemble des mécanismes de prévention (comité de santé et de sécurité, représentant à la prévention, programme de prévention et programme de santé) à tous les milieux de travail;
4. Réclamer davantage de ressources dédiées à l'inspectorat et l'ajout de ressources spécialisées sur les enjeux de nature psychologique à la CNESST;
5. Maintenir intégralement le programme *Pour une maternité sans danger* à l'intérieur de la LSST;
6. Instaurer l'obligation de mettre sur pied des associations sectorielles paritaires dans tous les secteurs d'activité économique;
7. Intégrer des obligations à la LSST afin d'évaluer l'organisation du travail et les risques psychosociaux;
8. Prévoir une obligation explicite en matière de prévention de la violence conjugale à la LSST;
9. Abolir la révision administrative et ajouter des ressources en conciliation, ayant un rôle plus actif;
10. Abolir le BÉM afin de rétablir la prépondérance de l'opinion du médecin traitant, lui permettant de référer à un spécialiste de son choix et limiter le pouvoir de contestation au seul travailleur;
11. Maintenir la disposition législative prévue à la *Loi* en matière de maladies professionnelles présumées (annexe 1) et procéder à une mise à jour complète;

12. Appliquer l'ensemble des dispositions législatives en matière de santé et de sécurité du travail aux travailleuses et aux travailleurs domestiques;
13. Maintenir le taux de l'indemnité de remplacement du revenu (90%) ainsi que le revenu annuel brut de base (salaire minimum) et abolir la mesure de redressement d'impôt introduite en 2004;
14. Octroyer des pouvoirs de contraintes supérieurs à l'encontre des employeurs afin que la CNEEST puisse favoriser les accommodements en matière de réadaptation professionnelle;
15. Maintenir la présomption de lésion professionnelle. ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Amendement 1

Judith Huot propose, appuyée par David Bergeron-Cyr, de biffer, au point 4, les mots « Réclamer davantage » et de les remplacer par « Augmenter de façon substantielle ». ADOPTÉ

Amendement 2

Alain Ouimet propose, appuyé par Judith Huot, de remplacer, au point 5, les mots « le programme *Pour une maternité sans danger* » par « les dispositions relatives au retrait préventif de la travailleuse enceinte ». ADOPTÉ

Amendement 3

Alain Ouimet propose, appuyé par Sylvie Tremblay, d'ajouter à la fin du point 11 les mots « et régulière en s'inspirant de la liste du BIT ». ADOPTÉ

Sous-amendement

Ann Gingras propose, appuyée par Linda Mercier, d'ajouter « et par le DSP ». ADOPTÉ

Amendement 4

Alain Ouimet propose, appuyé par Martin Renaud, de biffer au point 13 les mots « Maintenir le taux de l'indemnité de remplacement du revenu (90 %) ainsi que » et les remplacer par « Revendiquer 100 % du salaire brut et maintenir ». AMENDEMENT RETIRÉ

Amendement 5

Judith Huot propose, appuyée par Jean Gagnon, d'ajouter au point 15 les mots « et l'étendre aux maladies psychologiques comme le choc post-traumatique » et de le déplacer le texte à la fin du point 11. ADOPTÉ

Amendement 6

Judith Huot propose, appuyée par Pierre Patry, d'ajouter un nouveau point :

Que les fonctions de présidence du CA et de chef de la direction de la CNESST soient divisées en deux fonctions distinctes exercées par deux personnes distinctes.

Que la présidence du CA et le chef de la direction de la CNESST soient élus par les deux tiers de l'Assemblée nationale. ADOPTÉ

Amendement 7

Ann Gingras propose, appuyée par Reza Dupuis, d'ajouter un nouveau point :

De réaffirmer l'importance et l'expertise de la DSP dans les métiers de travail et d'y accorder les budgets en conséquence. ADOPTÉ

La proposition telle qu'amendée se lit comme suit :

1. Revoir entièrement le mode de financement des régimes de la CNESST;
2. Restreindre les contrôles abusifs exercés sur les travailleuses et travailleurs par les employeurs et la CNESST en limitant les leviers juridiques favorisant les contestations;
3. Élargir l'ensemble des mécanismes de prévention (comité de santé et de sécurité, représentant à la prévention, programme de prévention et programme de santé) à tous les milieux de travail;
4. *Augmenter de façon substantielle* de ressources dédiées à l'inspection et l'ajout de ressources spécialisées sur les enjeux de nature psychologique à la CNESST;
5. Maintenir intégralement *les dispositions relatives au retrait préventif de la travailleuse enceinte* à l'intérieur de la LSST;
6. Instaurer l'obligation de mettre sur pied des associations sectorielles paritaires dans tous les secteurs d'activité économique;
7. Intégrer des obligations à la LSST afin d'évaluer l'organisation du travail et les risques psychosociaux;
8. Prévoir une obligation explicite en matière de prévention de la violence conjugale à la LSST;
9. Abolir la révision administrative et ajouter des ressources en conciliation, ayant un rôle plus actif;
10. Abolir le BÉM afin de rétablir la prépondérance de l'opinion du médecin traitant, lui permettant de référer à un spécialiste de son choix et limiter le pouvoir de contestation au seul travailleur;

11. Maintenir la disposition législative prévue à la *Loi* en matière de maladies professionnelles présumées (annexe 1) et procéder à une mise à jour complète et régulière en s'inspirant de la liste du BIT et par le DSP.
Maintenir la présomption de lésion professionnelle et l'étendre aux maladies psychologiques comme le choc post-traumatique.
12. Appliquer l'ensemble des dispositions législatives en matière de santé et de sécurité du travail aux travailleuses et aux travailleurs domestiques;
13. Maintenir le taux de l'indemnité de remplacement du revenu (90%) ainsi que le revenu annuel brut de base (salaire minimum) et abolir la mesure de redressement d'impôt introduite en 2004;
14. Octroyer des pouvoirs de contraintes supérieurs à l'encontre des employeurs afin que la CNEEST puisse favoriser les accommodements en matière de réadaptation professionnelle;
15. *Que les fonctions de présidence du CA et de chef de la direction de la CNEEST soient divisées en deux fonctions distinctes exercées par deux personnes distinctes.*
Que la présidence du CA et le chef de la direction de la CNEEST soient élus par les deux tiers de l'Assemblée nationale.
16. *De réaffirmer l'importance et l'expertise de la DSP dans les métiers de travail et d'y accorder les budgets en conséquence.*

11. Lancement de la campagne Camp Vol d'été Leucan-CSN

Jean Lacharité, vice-président, et Pascale Bouchard, directrice générale de Leucan, procèdent au lancement de la campagne Camp Vol d'été Leucan-CSN.

12. Question de privilège

- ***Projet 42***

Yves de Repentigny propose, appuyé par Bertrand Guibord :

Que le conseil confédéral dénonce le Projet 42 ou tout autre projet, qui, sous prétexte d'innovation et de volonté de rejoindre des populations ne trouvant pas leur place dans les modes d'enseignement traditionnels, ne donne pas accès à un diplôme sanctionné par le MEES et n'est pas encadré par ce dernier en termes de pédagogie, de conditions d'apprentissage et de promotion d'une culture dénuée de toute forme de violence, de misogynie et de discrimination;

Que le conseil confédéral dénonce également l'attaque frontale contre la profession enseignante que ce projet constitue. ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Amendement

Dominique Daigneault propose, appuyée par Benoît Bastien, de biffer « ou tout autre projet ». ADOPTÉ

Proposition telle qu'amendée se lit comme suit :

Que le conseil confédéral dénonce le Projet 42, qui, sous prétexte d'innovation et de volonté de rejoindre des populations ne trouvant pas leur place dans les modes d'enseignement traditionnels, ne donne pas accès à un diplôme sanctionné par le MEES et n'est pas encadré par ce dernier en termes de pédagogie, de conditions d'apprentissage et de promotion d'une culture dénuée de toute forme de violence, de misogynie et de discrimination;

Que le conseil confédéral dénonce également l'attaque frontale contre la profession enseignante que ce projet constitue.

13. Conflits en cours

- ***STT de la coop du cégep Maisonneuve (CSN)***

Madame Andréanne Madore et monsieur Jean-François Lebel du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la coop du cégep Maisonneuve (CSN) font la présentation du conflit.

Alexandre Giguère propose, appuyé par Dominique Daigneault, que le conseil confédéral donne son plein appui à la lutte que mène le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la coop du cégep Maisonneuve (CSN) pour l'obtention de conditions de travail décentes et pour le respect. **ADOPTÉ**

14. Questions diverses

- ***Maraudage du secteur de la construction***

Pierre Brassard, président de la CSN-Construction, informe le conseil confédéral du maraudage à venir ce printemps dans l'industrie de la construction.

15. Levée de la réunion

La réunion est levée à 15 h 55 le jeudi 12 mars 2020.

Jacques Létourneau
Président

Jean Lortie
Secrétaire général

Documents déposés et adoptés

- Ordre du jour
- Procès-verbal de la réunion du conseil confédéral des 11 et 12 décembre 2019
- Code d'éthique et procédure pour les élections lors du 66^e Congrès de la CSN
- Proposition sur les règles de procédure pour les élections au comité exécutif de la CSN
- Amendements à la procédure électorale de la CSN
- Texte d'orientation sur la réforme des lois en matière de santé et de sécurité du travail

Présentations PPT

- Portrait 360 sur les aspirations de la main-d'œuvre
- Proposition sur les règles de procédure pour les élections au comité exécutif de la CSN
- Amendements à la procédure électorale de la CSN
- Réforme des lois en santé et sécurité du travail

Présentation vidéo

- Lancement de la campagne Camp Vol d'été Leucan-CSN



Conseil confédéral
11 et 12 mars 2020
Montréal

Fédérations

CSN – Construction (4)

	11/03	12/03
1. Brassard, Pierre	X	X
2. Deveaux, Jean-Luc	X	X
3. Gauthier, Bertrand		
4. Simard, Jean-Louis*	X	

FC – Fédération du commerce (9)

	11/03	12/03
1. Bergeron-Cyr, David	X	
2. Bouchard, Steeve*	X	X
3. Boucher, Nancy	X	X
4. Cloutier, Chantal*	X	X
5. Duchesne, Johanne	X	X
6. Giguère, Alexandre	X	X
7. Paré, Michel	X	X
8. Rodrigue, Manon	X	X
9. Valiquette, Michel	X	X

FEESP – Fédération des employées et employés des services publics (19)

	11/03	12/03
1. Arguin, Nathalie	X	
2. Bourgault, Jean-Pierre	X	X
3. Charland, Annie		
4. Dessureault, Sandrine	X	X
5. Fillion, Éric	X	X
6. Gratton, Stéphanie	X	X
7. Lajeunesse, Daniel*	X	X
8. Lajoie, André	X	X
9. Lavoie, Mathieu	X	X
10. Lelièvre, Katia	X	X
11. Martorello, Joe	X	X

12.	McLean, Kevin	X	X
13.	McSween, Daniel	X	X
14.	Ménard, Martin	X	X
15.	Moreau, Martine	X	X
16.	Ouimet, Alain*	X	X
17.	Pilon, Roméo*	X	X
18.	Santoro, Carmelina	X	X
19.	Savard, Denis	X	X

FIM – Fédération de l'industrie manufacturière (7)

		11/03	12/03
1.	Bégin, Louis	X	X
2.	Gagnon, Kevin		
3.	Miousse, André	X	X
4.	Tétreault, Michel	X	X
5.			
6.			
7.			

FNC – Fédération nationale des communications (4)

		11/03	12/03
1.	Bouzeboudjen, Kamel	X	X
2.	Roger, Pierre	X	
3.	St-Onge, Pascale	X	X
4.	Tremblay, Louis	X	X

FNEEQ – Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (8)

		11/03	12/03
1.	Aubry, Olivier	X	
2.	Bousquet, Richard	X	
3.	de Repentigny, Yves	X	X
4.	Lacoursière, Benoit	X	X
5.	Lapointe, Léandre	X	
6.	Lévesque, Ghyslaine*	X	X
7.	Pilon, Josée	X	X
8.	Quesnel, Caroline	X	X

FP – Fédération des professionnelles (4)

	11/03	12/03
1. Duceppe, Yvan	X	X
2. Gauvreau, Catherine		X
3. Langlois, Ginette	X	X
4. Naud, Christian*	X	X

UCCO-SACC-CSN (2)

	11/03	12/03
1. Dicaire, Stéphan*		
2. Guilmette, Mario	X	X

FSSS – Fédération de la santé et des services sociaux (33)

	11/03	12/03
1. Beaudin, Christian*	X	X
2. Begley, Jeff	X	
3. Bouchard, Éric*	X	X
4. Bouchard, Steve	X	
5. Bouclin, Simon*	X	X
6. Brassard, Hélène*		
7. Chamberland, Dany*	X	X
8. Denis, Kent	X	X
9. Dubé, Jean-François		
10. Émond, Pierre*	X	X
11. Figueroa, Marlène	X	X
12. Gagné, Gilles	X	X
13. Gagnon, Jean	X	X
14. Hamelin, Marie-Josée	X	X
15. Huot, Judith	X	X
16. Labrie, Louise	X	X
17. Lambert, Nadine	X	
18. Longchamps, Lucie	X	X
19. Melançon, Luce	X	X
20. Michaud, Mélissa	X	X
21. Ouellet, Vicky	X	X
22. Roy, Daniel*	X	X
23. Séguin, Marie-Line	X	X
24. Sylvestre, Félix	X	X
25. Trottier, Annick	X	X
26. Wilson-Patry, Guillaume	X	X
27.		

	11/03	12/03
28.		
29.		
30.		
31.		
32.		
33.		

Statistiques sur les personnes inscrites

	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Total</i>
<i>Fédérations</i>	31	55	86



Conseils centraux

Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec (3)

	11/03	12/03
1. Lacombe, Kathy	X	X
2. Lacroix, Daniel		
3. Lafleur, Félix-Antoine	X	X

Conseil central du Bas-St-Laurent (4)

	11/03	12/03
1. Bélanger, Pauline	X	X
2. Héon, Dany	X	X
3. Lamoureux, Daniel	X	X
4.		

Conseil central du Cœur-du-Québec (6)

	11/03	12/03
1. Gélinas, Isabelle	X	X
2. Lavergne, Paul	X	X
3. Pellerin, Mario		
4. Pratte, Sylvain	X	X
5.		
6.		

Conseil central de la Côte-Nord (3)

	11/03	12/03
1. Lebreux, Sébastien	X	
2. Tremblay, Agathe		
3. Tremblay, Guillaume	X	

Conseil central de l'Estrie (4)

	11/03	12/03
1. Beaudin, Denis P.	X	X
2. Bolduc, Julie	X	X
3. Ladouceur, Catherine	X	X
4.		

Conseil central de la Gaspésie-Îles-De-La-Madeleine (3)

	11/03	12/03
1. Beaudin, Denis*	X	X
2. Chevarie, Alain*	X	X
3. St-Pierre, Serge	X	X

Conseil central de Lanaudière (5)

	11/03	12/03
1. Gérin-Lajoie, Mathieu		
2. Granger, Guillaume*		
3. Grenon, Kathleen	X	X
4. Rivest, Patricia	X	X
5. Sauvageau, Philippe	X	X

Conseil central des Laurentides (6)

	11/03	12/03
1. Brun, Frédéric		
2. Céré, Éric	X	X
3. Huot, Julie	X	X
4. Maillé, Chantal	X	X
5. Racicot, Chantal	X	X
6. Richer, Martin		

Conseil central de la Montérégie (9)

	11/03	12/03
1. Bilodeau, Simon*	X	X
2. Boulay, Louis-André	X	X
3. Côté, Hélène	X	X
4. Dell'Aniello, Jean-Philippe	X	X
5. Herbeuval, Annette	X	X
6. Hould, Stéphane*	X	X
7. Jasarevic, Adem*	X	X
8. Lalancette, Éric	X	X
9. Lapointe, Robert*	X	X

Conseil central du Montréal métropolitain (25)

	11/03	12/03
1. Alvarez, Sophia	X	
2. Bastien, Benoît	X	X
3. Cerpa, Carolina*		X
4. Daigneault, Dominique	X	X
5. Davidson, Roger	X	
6. Demers, Chantal	X	X
7. Demers, Rachel*	X	X
8. Diallo, Ramatoulaye	X	X
9. Ferland, Madeleine	X	X
10. Gagné, Sébastien	X	X
11. Gagnon, Richard	X	X
12. Garneau, Jean-François		
13. Grenier, Jonathan	X	X
14. Guibord, Bertrand	X	X
15. Hardy, Carolyne	X	X
16. Ide, Chantal	X	X
17. Ledoux, Richard	X	X
18. Morin, Chantal	X	X
19. Picotte, Donald		
20. Régnier, Jean*		
21. Renaud, Martin	X	X
22. Rochon, René	X	X
23. Thiffault, Catheryne	X	X
24. Tremblay, Sylvie	X	X
25. Yerochewski, Carole*	X	

Conseil central de l'Outaouais (4)

	11/03	12/03
1. Baril, Daniel	X	X
2. Dupuis, Nicole	X	X
3. Lavoie, Mickaël	X	X
4. Ramirez Ibarra, Alphonso	X	X

Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (11)

	11/03	12/03
1. Dupuis, Réza*	X	X
2. Gingras, Ann	X	X
3. Hamel, Louis	X	X
4. Jobin, Sébastien*	X	X
5. Lemieux, Mark*	X	X
6. Marchand, Jean-François*	X	X
7. Mercier, Linda	X	X
8. Poirier, Barbara	X	X
9. Proulx-Duperré, François		
10. Sauvageau, Pascale*	X	X
11.		

Conseil central du Saguenay-Lac-St-Jean (5)

	11/03	12/03
1. Danis-Tremblay, Steve*	X	X
2. Gaudreault, Yannick	X	X
3. Morel, Pierre	X	X
4. Perron, Monic	X	X
5. Tremblay, Manon	X	X

Statistiques sur les personnes inscrites

	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Total</i>
<i>Conseils centraux</i>	34	49	83